



			P	E	A
ABGUILLERM	Sophie	Coordination secteurs 29			
ALPERIN	Laurent	Trésorier			
BELLAT	Guillaume	Vice-président en charge du Morbihan			
BRAULT	Laura	Commission finances 29			
COCHET	Valérie	Coordination secteurs 35			
GOURDAIS	Jérôme	Président Commission Réclamations Litiges			
GUILLERM	Edouard	Président Statuts et Règlements			
HERRY	Yann	Vice-président en charge des Côtes d'Armor			
HOUYERE	Benoît	Vice-président en charge de l'Ille et Vilaine			
LE BARS	Thierry	Médecin			
LE BIHAN	Serge	Président Commission Territoriale d'Arbitrage			
LE BRETON	Nathalie	Représentante des secteurs			
LE TALLEC	Yvès	Coordination secteurs 22			
LE VERGE	Ederm	Coordination secteurs 56			
LE VIGOUROUX	Sylvie	Présidente			
MEILLEUR	Anne-Hélène	Commission finances 56			
MOREUL	Annie	Présidente Commission d'Organisation des Compétitions			
MORIZUR	Jacques	Président Commission Territoriale de Discipline			
MOY	Gwénaëlle	Commission finances 22			
PENNANEAC'H	Patrick	Représentant des secteurs			
PICHON	Marie-Laure	Vice-président en charge du Finistère			
SIMON	Mathieu	Secrétaire Général			

## Examen des vœux

<b>NOM DU CLUB ET N°AFFILIATION OU NOM/NUMERO DU SECTEUR</b>	Pays de Lesneven Handball 5329004
<b>Objet du vœu :</b>	Nombre de joueuses sur la FDME en Nationale 3
<b>Motivations du vœu :</b>	<p>Actuellement, le nombre de joueuses autorisé sur les FDME est de 12 en Nationale 3, à niveau équivalent en garçons Prénationale, il est de 14 suite au vote de l'AG de Loudéac en 2022. Nous souhaiterions donc que les deux championnats soient alignés et cohérents en passant les filles à 14 également.</p>
<b>Modifications proposées :</b>	Permettre 14 joueuses sur une FDME en nationale 3 féminine
<b>Date :</b> 13/3/26	<b>Signature :</b> 
<b>NOM - Prénom du président du club ou représentant du secteur :</b>	FILY Faustine

**PARTIES RÉSERVÉES À LA LIGUE**

**Avis commission Statuts et Règlements LBHB :**

Recevable

**Avis commission régionale concernée :**

Favorable

**Avis du conseil d'administration de la Ligue :**

**Vote du CA : 14 favorables, 2 abstentions**

**NOM DU CLUB ET N°AFFILIATION  
OU NOM/NUMERO DU SECTEUR**

**Objet du vœu : Suppression des frais de mutation de dirigeant à joueur**

**Motivations du vœu :**

Actuellement, un licencié ayant une licence dirigeant dans un club la saison précédente et qui souhaite avoir une licence joueur dans un autre club la saison suivante se voit appliquer les frais de mutation au même titre que s'il était un joueur. Ces dispositions n'existent pas sur le passage de licence dirigeant à loisirs.

Les licences dirigeants sont souvent prises pour satisfaire à un besoin d'avoir des responsables licenciés pour la tenue des tables lors des matchs ou encore pour accompagner les équipes. Appliquer ces frais est antinomique par rapport à la volonté de promouvoir le bénévolat dans les clubs

**Modifications proposées :**

Suppression des frais de mutation de dirigeant à joueur

Date : 10/3/26

Signature :

NOM - Prénom du président du club  
ou représentant du secteur :

Marcel Cavarec



## PARTIS RÉSERVÉS À LA LIGUE

### Avis commission Statuts et Règlements LBHB :

Recevable mais uniquement sur la part Ligue

### Avis commission régionale concernée :

La commission propose qu'il ne soit plus appliqué de frais de mutation sur la part Ligue dans les conditions suivantes :

- Mutation de dirigeant à joueur uniquement
- Pour bénéficier de la gratuité, la licence dirigeant doit avoir été prise lors de la saison N-1 et la licence joueur lors de la saison N.
- En aucun cas, la gratuité ne pourra être appliquée si la licence de la saison N-1 était une licence joueur ou une licence loisir et si la personne a pris une licence dirigeant sur la saison N avant de la convertir en licence joueur sur la saison N. Dans ce cas-là, les frais de mutation seront dus par le club.

### Avis du conseil d'administration de la Ligue :

**Vote du CA : 14 favorables, 2 abstentions**

**NOM DU CLUB ET N°AFFILIATION** ELORN HANDBALL 5329040  
**OU NOM/NUMERO DU SECTEUR**

**Objet du vœu :** HORAIRE DES MATCHS LE DIMANCHE MATIN

#### **Motivations du vœu :**

L'horaire de début des matchs jeunes le dimanche matin, 11h, ne permet pas de mettre 2 matchs sur la matinée.

Or, pour des questions d'organisation (officiels table de marque, arbitres, coaches), il est souvent plus facile de trouver des officiels lorsqu'il y a 2 matchs plutôt qu'un seul.

#### **Modifications proposées :**

Avancer l'heure de début des matchs à 10h.

**Date :** 6/3/26

**Signature :**



**NOM - Prénom du président du club** BOLZER Yves / ABGUILLERM Sophie  
**ou représentant du secteur :**

**PARTIES RÉSERVÉES À LA LIGUE**

**Avis commission Statuts et Règlements LBHB :**

Recevable

**Avis commission régionale concernée :**

Défavorable. La COC estime que démarrer les matchs à 10h est trop tôt pour les jeunes, surtout si le club est éloigné géographiquement. Cependant, il sera ajouté dans le règlement de la COC qu'il est possible de démarrer la rencontre à 10h avec l'accord du club adverse.

**Avis du conseil d'administration de la Ligue :**

**Vote du CA : 9 défavorables, 2 abstentions, 5 favorables**

**NOM DU CLUB ET N°AFFILIATION** ROZ HAND'DU 29 - 5329063  
**OU NOM/NUMERO DU SECTEUR**

**Objet du vœu :** Modification de la règle de brûlage.

**Motivations du vœu :**

Le calcul actuel du brûlage dépend du nombre d'équipes dans la poule où évoluera le joueur concerné. Cette règle peut conduire, au sein d'une même poule, à ce que deux équipes soient soumises à des seuils de brûlage différents si leurs équipes réserves évoluent dans des poules comportant un nombre d'équipes différent. Cette situation peut nuire à la lisibilité du règlement et à l'équité sportive entre équipes évoluant dans un même championnat.

**Modifications proposées :**

Modifier l'article 16 du Guide des compétitions COC afin que la règle de brûlage ne soit plus calculée en fonction du nombre d'équipes de la poule où évoluera le joueur, mais sur la base d'un seuil fixe de 11 rencontres disputées (qui correspond à la situation la plus fréquente de poules de 12 équipes).

**Rédaction proposée :**

Au cours d'une saison sportive, ne peuvent évoluer dans un championnat que des joueurs ou joueuses ayant disputé moins de 11 rencontres dans une ou plusieurs divisions supérieures.

**Date :** 14/03/26

**Signature :**



**NOM - Prénom du président du club** BLEUZEN Patrice  
**ou représentant du secteur :**

**PARTIES RÉSERVÉES À LA LIGUE**

**Avis commission Statuts et Règlements LBHB :**

Recevable

**Avis commission régionale concernée :**

Défavorable. La modification proposée crée un déséquilibre au profit des clubs disposant d'une équipe au niveau régional et d'une réserve en territorial (poules de 10). Leurs adversaires directs en territorial, qui n'ont pas d'équipe à l'échelon supérieur, subiraient un préjudice puisqu'un brûlage à 11 matchs interviendrait plus tard dans la saison contrairement à un brûlage à 9 matchs. La COC estime que l'équité sportive est préservée : le brûlage dépendant du nombre d'équipe dans la poule où évoluera le joueur, tous les clubs d'un même championnat restent donc soumis à la même règle.

**Avis du conseil d'administration de la Ligue :**

**Vote du CA : 14 défavorables, 1 abstention, 1 favorable**

**NOM DU CLUB ET N°AFFILIATION  
OU NOM/NUMERO DU SECTEUR** Riantech HB - 5356020

**Objet du vœu :** Protocole d'avant et après match

**Motivations du vœu :**

Permettre à tous les joueurs / officiels / arbitre de se saluer avant et après le match de façon obligatoire et systématique à chaque rencontre tous niveaux catégorie sénior.

**Modifications proposées :**

Instaurer le protocole type "week-end fair-play" AVANT le match. – Les 2 équipes avancent en ligne jusqu'au milieu du terrain, – Se saluent ainsi que les officiels / coaches / arbitres. Protocole identique à la fin du match.

**Date :** 15/3/26

**Signature :**

**NOM - Prénom du président du club  
ou représentant du secteur :** Marc Plunian



**PARTIS RÉSERVÉS À LA LIGUE**

**Avis commission Statuts et Règlements LBHB :**

Recevable

**Avis commission régionale concernée :**

Favorable. Toutefois, la COC ne souhaite pas imposer ce protocole afin de ne pas contraindre les clubs en terme de planning ou encore de leur faire prendre du retard sur le planning du samedi.

**Avis du conseil d'administration de la Ligue :**

**Vote du CA : 6 défavorables, 4 abstentions, 7 favorables**

**NOM DU CLUB ET N°AFFILIATION  
OU NOM/NUMERO DU SECTEUR** **HANDBALL PAYS DE VANNES 5356086**

**Objet du vœu :** **MODIFICATION HORAIRES JEUNES LE SAMEDI**

**Motivations du vœu :**

Dans l'article 10.2 du règlement COC jeunes, les rencontres du samedi sont censées commencées, au plus tôt, à 13h30. A ce jour, il apparait que de nombreux clubs font des conclusions avant cet horaire, sans demander l'accord du club adverse. De plus, au vu des occupations de salles et des nombreuses disciplines indoor, permettre aux clubs de gagner 1/2 heure donnerait la possibilité de placer une rencontre -11.

**Modifications proposées :**

Proposition de régulariser le début des rencontres jeunes à 13h00 et que cet horaire soit inscrit dans le règlement COC jeune pour les saisons prochaines.

**Date :** 14/3/26

**Signature :**

**NOM - Prénom du président du club  
ou représentant du secteur :** **GERMAIN Cyril**



## PARTIES RÉSERVÉES À LA LIGUE

### Avis commission Statuts et Règlements LBHB :

Recevable

### Avis commission régionale concernée :

Défavorable. La COC estime que démarrer les matchs à 13h est trop tôt pour les jeunes, surtout si le club est éloigné géographiquement. Cependant, il sera ajouté dans le règlement de la COC qu'il est possible de démarrer la rencontre à 13h avec l'accord du club adverse.

### Avis du conseil d'administration de la Ligue :

**Vote du CA : 12 défavorables, 2 abstentions, 1 favorable**

## Point finances

### Hypothèses de travail pour l'établissement du budget prévisionnel

- Baisse des licenciés de 1%
- Application de l'augmentation de la part fédérale de 2.90 € hors assurance (augmentation similaire prévue pour 2027-2028)
- Augmentation de la part Ligue de 1.70% (inflation au 31 mars, soit entre 0.50€ et 1€ par licence)
- Suppression de la remise de 10% de la part Ligue pour les licences qualifiées avant le 31 juillet (aide mise en place post-COVID pour relancer l'activité, en lien avec la nécessité de valider rapidement les licences. Aujourd'hui, la dématérialisation et le renouvellement automatique des licences ne nécessitent plus autant d'anticipation)
- Maintien de la remise de 50% de la part LBHB pour les licences compétitives prises après le 1er janvier et transformation événementielles
- Budgets des services constants, avec quelques items supplémentaires (intercomités...)
- Revalorisation du barème kilométrique à 0.42€/km (+5%)

## REPARTITION DES PARTS LICENCES (2026-2027)

	Part nette FFHB	Part nette LBHB	Total Club	% hausse
<b>Baby-hand</b>	20,66 €	21,50 €	42,16 €	8,92 %
<b>HandEnsemble</b>	17,63 €	21,50 €	39,13 €	9,95 %
<b>Handfit</b>	33,02 €	21,50 €	54,52 €	7,47 %
Blanche Dirigeant	12,03 €	-00 €	12,03 €	-41,20 %
<b>Dirigeant</b>	12,03 €	-00 €	12,03 €	-41,20 %
<b>Joueur + 16 ans</b>	41,01 €	68,00 €	109,01 €	4,14 %
Blanche Joueur +16 ans	41,01 €	68,00 €	109,01 €	4,14 %
<b>Joueur 12/16 ans</b>	26,68 €	58,00 €	84,68 €	5,04 %
<b>Joueur - 12 ans</b>	20,66 €	48,00 €	68,66 €	6,11 %
<b>Loisir</b>	33,02 €	21,50 €	54,52 €	7,47 %
<b>Esprit club</b>				

## BUDGET PREVISIONNEL (2026-2027)

	BUDGET 2025	REEL 2025	BUDGET 2026	BUDGET 17 mois
01 - Subvention	170 000	181 513	165 000	233 750
01 A FFHB	170 000	168 062	170 000	228 792
01a - Partenariat	40 000	43 407	100 000	152 292
02 - Cotis. Adhérents/Redevances	0			0
02 a - Mutations, Droits formation	84 400	122 289	195 000	195 000
AFFILIATION FFHB	28 000	27 104	29 000	29 000
03 - Stagiaires CT et Arbitres	0			0
05 - Amendes	0	30 433	0	0
06 - Engagements	120 000	137 414	130 000	140 400
08 - Licences	1 396 457	1 407 570	1 431 499	1 488 759
08a - Licences part Fédérale	812 856	719 052	855 897	890 133
08b – Aide licences	-80 000	-69 997	-15 000	-21 250
08d - Diverses Recettes (formations, etc)	625 000	571 714	627 000	888 250
08e - Financier	13 200	9 799	8 000	11 333
08f - Transfert charges(salaires/formation/AN/photocop.)	27 000			0
Amort subvention/Subvention d'équilibre	4 100	76 550	20 000	20 000
Produits exercice antérieurs / reprises	0	1 171	0	0
Produits exceptionnel (covid en 2020)	0	80 000	10 000	10 000

Ventes véhicule	0		0	0
Dons bénévoles	3 000	4 158	3 000	4 250
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 414 012</b>	<b>3 510 239</b>	<b>3 729 396</b>	<b>4 270 708</b>
09 - Fourn,consommables	135 000	221 764	180 000	216 000
10 - Locations, chges loc.	115 000	123 853	130 000	184 167
11 - Entretien, réparation	21 000	22 711	20 000	28 333
12 - Assurances	18 300	15 393	16 000	22 667
13 - Personnel Exterieur	110 000	122 470	125 000	177 083
14 - Honoraires	50 000	55 809	60 000	85 000
15 - Publicité, Aide aux clubs	60 000	8 188	25 000	35 417
15a Aides au Développement / Projets / Labels	32 500	2 611	25 000	35 417
16 - Déplacements	80 600	61 873	80 000	113 333
17 - Télécom, Poste	23 900	21 073	21 000	29 750
18 - Frais banque	2 600	2 491	2 500	3 542
19 - Autres Serv.Exterieurs - Héb., repas, ...	228 300	249 701	265 000	375 417
20 - Impôts et taxes	82 400	103 927	106 000	150 167
21a - Salaires	968 999	1 081 871	970 324	1 374 626
21b - Charges Sociales	396 733	350 672	415 853	589 125
22 - Licences part fédérale	812 856	725 568	855 897	890 133
Mutations charges	62 000	81 252	141 000	141 000
Affiliation	27 500	27 456	29 000	29 000
22a - Stock et Equipement vendus	82 400	119 114	160 000	226 667
23 - Autres charges gestion courante	23 200	42 933	22 000	31 167
24 - Provision	0	0		0
25 - Amortissement	76 300	66 687	70 000	99 167
25a - Charges Exceptionnelles	0			0
pertes sur créances	0	8 888		0
26 - Divers Dépenses	0			0
27 - Intérêts sur emprunts + Agios	7 000	5 685	6 500	9 208
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 416 588</b>	<b>3 521 990</b>	<b>3 726 074</b>	<b>4 846 384</b>
<b>RESULTAT (+ Gain / - Perte)</b>	<b>-2 575</b>	<b>-11 751</b>	<b>3 322</b>	<b>-575 675</b>

**Vote du CA sur les comptes 2025-2026 : 0 défavorable, 0 abstention, 16 favorables**

**Vote du CA sur l'affectation du résultat en fonds propres associatifs : 0 défavorable, 0 abstention, 16 favorables**

La commission Finances et le Trésorier proposent de basculer l'exercice comptable jusqu'au 31 mai 2027. Cela aura un impact sur le résultat et les fonds propres. Ce changement sera voté en AG. Le CA est amené à voter sur deux propositions de budgets prévisionnels 2026-2027, en fonction de ce qui sera voté à l'AG.

**Vote du CA sur un exercice à 12 mois : 0 défavorable, 0 abstention, 16 favorables**

**Vote du CA sur un exercice à 17 mois : 0 défavorable, 1 abstention, 15 favorables**

## **Point AG**

### **Ordre du jour à date**

**9h00 :** Accueil et émargement des délégués

**09h30 :** Ouverture de l'AG par la Présidente de la Ligue

Mot d'accueil de l'élu de St Brieuc et/ou de Plérin

Mot d'accueil du président de Baie d'Armor

**09h40 :** Test du matériel - **VOTE TEST**

**09h45 :** Adoption du PV de l'AG juin 2025 – **VOTE**

Cooptation Edern - **VOTE**

[Sous réserve] Election d'une représentante du 35 - **VOTE ?**

**10h :** Rapport du Secrétaire Général – **VOTE**

**10h10 :** Rapport des commissions (COC, CTA, CTD, CRL, SR ?). (10 min max)

*Commentaire : réaliser le rapport des commissions sous forme vidéo. Présence des Président(e)s sur scène pour répondre aux questions après les vidéos.*

**10h30 :** Rapport financier – **VOTE :**

- Rapport du Trésorier
- Rapport du commissaire aux comptes
- Affectation du résultat - **VOTE**

**10h55** : Modification Statuts et règlement intérieur (5 min) – **VOTE** - Edouard

**11h** : Ateliers (sous format d'échanges)

Proposition de 5 ateliers aux clubs. Les clubs en choisissent 3 et nous adapterons de manière à ce que les gens participent à 2 ateliers de 30 min. Les éléments seront envoyés après l'AG

- *Formation et développement des compétences des pros de clubs -> Pierre Dubois*
- *Financement des clubs -> Mathieu*
- *Projet associatif -> Vincent*
- *Statuts et règlement intérieur -> Edouard ou Ludovic*
- *Réalisation du budget club -> Laurent*

**12h15** : Cocktail déjeunatoire + remise des fanions + pitch Betjok

**14h00** : Vœux club x8 - **VOTE** - **Mathieu avec les présidents de commission concernés**

**15h00** : **Intervention du délégué Fédéral – MAD**

Remise des plaquettes fédérales

**15h10** : Présentation du projet du secteur Goëlo (école d'arbitrage mutualisée)

**15h20** : **Projet changement exercice comptable - VOTE**

*En fonction du vote :*

Budget prévisionnel 2026 et guide financier 2026/2027 – **VOTE**

Budget prévisionnel 2026 jusqu'à mai 2027 et guide financier 2026/2027 – **VOTE**

**16h00** : Clôture de l'AG

## **Points divers**

### **Licence Esprit club**

- Possibilité d'avoir cette licence dans plusieurs clubs

- Non cumulable dans le club avec une autre licence
- Non soumise à mutation
- Ne peut pas être sur la FDME
- Ne peut pas être élu
- Honorabilité obligatoire
- Diplômes non pris en compte pour la CMCD
- Renouvellement possible

Coût : parts FFHB et LBHB : 0€ ; Assurance RC : 0.68€ ; Assurance IA : 1.35€

### **Changement de la CMCD JAJ pour les clubs nationaux**

- Nombre de matchs engagés par les équipes jeunes effectué sous forme de quotas
  - À réaliser par des JAJ club/T1/T2/T3
  - Minimum de 2 arbitrages et maximum de 8 arbitrages par JAJ
- 
- Equipes à prendre en compte : U11 à U17 dép. et rég.
  - Le quota correspond au minimum à 75% des rencontres engendrées par les équipes du club
  - Accompagnateur club obligatoire

Serge Le Bihan sera présent à la CNA le 24 mai prochain.

Un travail de réflexion sera engagé pour accompagner les clubs dans cette évolution.

### **Changement des adresses mails**

La communication sur le changement des adresses mails va bientôt être lancée par la FFHB.

Les clubs auront une nouvelle adresse mail. Les redirections seront automatiques.

Charge à eux de basculer les mails et les fichiers attachés de l'ancienne boîte mail à la nouvelle. La FFHB va prévoir tutos et guides pour cela.

### **Nouvelle feuille de match électronique**

La communication a été faite dans la lettre d'informations du vendredi 15 mai.

Elle sera effective dès le lancement de la saison 2026-2027.

L'ouverture de la FDME sera liée à un compte Gest'hand (et non plus au PC où est installé le logiciel)

### **Commission de discipline**

Un nouveau critère sera proposé pour la prochaine saison ; des Actions d'Intérêt Général (AIG). Les sanctions pourront être amoindries en réalisant ce type d'actions (arbitrage, coaching, bénévolat...) dans l'esprit des travaux d'intérêts généraux.

### **CMCD**

Les clubs ont reçu un lien pour se connecter et suivre leur CMCD.

À date, 55 clubs ont activé le lien.